

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2015

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Stéphanie RIPERT, Adam AMELLAL, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER,

Absents excusés : Monique GUMERY, Florian CHAMIOT CLERC, Christelle MICHEL, Maud BIDET, donne procuration à Stéphanie RIPERT, Jacqy THEILLOL donne procuration à Patrice BURDET.

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Stéphanie RIPERT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUN 2015

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I) EFFONDREMENT DE LA ROUTE FORESTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU Fonds Risques Erosion Exceptionnels (FREE)

La commune peut bénéficier d'aide de la part du département dans le cadre du FREE pour la réfection de la route forestière suite aux intempéries du 1^{er} mai 2015.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le montant subventionnable de 86 069,55€ HT et demande au conseil départemental la subvention la plus élevée possible.**

II) EFFONDREMENT DE LA ROUTE FORESTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FOND DES CALAMITES PUBLIQUES.

La commune peut également bénéficier d'aide de la part de l'Etat dans le cadre du fond des calamités publiques pour la réfection de la route forestière.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le montant subventionnable de 86 069,55€ HT et demande à l'ETAT la subvention la plus élevée possible.**

III) CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES A 4026, A3942, A3947 et A3948 A LA VILLE.

M. le maire rappelle au conseil municipal les travaux de viabilisation effectués sur les parcelles A4026, A3942, A3947 et A 3948, situées à la sortie du chef-lieu en direction du Bayet, afin de permettre l'accès à la zone Aub. Ces parcelles appartiennent au droit privé de la commune et une servitude de passage tout usage doit être faite en attendant qu'elles rentrent dans le domaine public de la commune.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la constitution de servitude de passage et autorise M. le maire à la signer.**

IV) RECOUVREMENT DE CREANCES ETEINTES

M. le maire donne lecture au conseil municipal, du courrier du Trésorier d'Albertville concernant la liste des redevables qui font l'objet d'exécution de jugements des tribunaux, ordonnant l'effacement des créances des produits communaux.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de porter en créances éteintes la somme de 166,86€ sur le budget de l'eau.**

V) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'EAU

M. le maire expose au conseil municipal que suite à l'admission « de créances éteintes » sur le budget eau, il faut inscrire des crédits nécessaires au compte 6542 « créances éteintes ».

M. le maire propose de débiter le compte 6068 « autres matières et fournitures » de 170€ et de créditer le compte 6542 de 170€.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision modificative.**

VI) MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU

M. le maire expose au conseil municipal que le règlement du service de distribution de l'eau a été approuvé le 12/12/1997.

M. le maire propose de modifier l'article 9 alinéa 1 en notant « *une redevance annuelle d'abonnement qui couvre notamment les frais de remplacement de la conduite d'eau de l'abonné* ».

Les autres alinéas et articles restent inchangés.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la modification du règlement de l'abonnement de l'eau.**

VII) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (RPOS) 2014.

M. le maire présente au conseil municipal le RPOS pour l'année 2014 destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport comporte des indicateurs techniques (points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de volumes d'eau distribués ...) et des indicateurs financiers (prix de l'eau, redevances de l'agence de l'eau, encours de la dette ...).

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ce rapport.**

VIII) PROPOSITION DE MOTION A L'ATTENTION DES COMMUNES ET EPCI

Le bureau de la Fédération des maires de Savoie souhaite sensibiliser la population savoyarde sur la situation budgétaire de nos communes et intercommunalités du fait de la réduction des dotations de l'Etat et de leur contribution à la péréquation des ressources communales et intercommunales et sur les conséquences de cette situation sur le niveau des services publics locaux et sur l'investissement.

M. le maire donne lecture de la motion proposée par le bureau de la Fédération des maires de Savoie.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal adopte cette motion.**

■ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :

- ❖ Achat parcelle dans la zone Aub entre le chef-lieu et la Contamine. Afin de continuer le désenclavement de cette zone, la commune doit acquérir une parcelle pour amener les réseaux au droit du terrain d'une future construction. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose le prix de 60€ le m².

- ❖ Chalet de la Mouche. Le chalet est hors eau, toit refait à neuf, les murs sont consolidés, la cheminée refaite et consolidée. Il reste à finir la dalle et à sabler une partie des murs. Une journée fin juillet sera programmée pour continuer les travaux.

Le chemin qui mène au cold de Basmont a été débroussaillé.

- ❖ Sentiers : L'ONF a refait 3 sentiers sur 4 programmés.

- ❖ Coupe de Bois : suite à l'éboulement de la route forestière du mois de mai, la coupe de bois est reportée en 2016.

- ❖ Devis jardin du souvenir. Deux devis ont été demandés : Marbrerie RIGOTTI Julien d'Albertville d'un montant de 6 132€ HT et l'entreprise ECA de l'Isère d'un montant de 3 420,00€ HT. Le choix se porte sur l'entreprise ECA Columbariums.

- ❖ Demande de Mme LEBON Victoire pour utiliser la salle polyvalente à la rentrée de septembre afin d'organiser des cours de danse moderne.

- ❖ Commission des noms de rue : prochaine réunion le lundi 20 juillet à 18h00

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h45.

Fait à Rognaix, le 06 juillet 2015

Affichage le 08 juillet 2015

Le maire,
Patrice BURDET.

